

DES Nouvelles du C.A.

Volume 4, n° 2 (N° 330, 28 février 2007)

MAISON DU PRÊT D'HONNEUR

La meilleure offre reçue dans le cadre de l'appel d'offres public lancé en novembre 2006 ne satisfaisant pas aux exigences minimales, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a autorisé le Collège à ne pas procéder à la vente de la résidence étudiante (la Maison du Prêt d'Honneur). Les échanges entre le Collège et le MELS se poursuivent.

Dans les circonstances, vu les états de situation à clarifier, le Collège a dû reporter au 31 mars prochain l'opération de renouvellement des baux des étudiants. En parallèle, le Collège a réservé un bloc de chambres aux résidences de l'Uqam pour offrir aux étudiants du Collège des services de logement similaires et à un taux comparable dans l'éventualité où la Maison était vendue d'ici la prochaine année scolaire.

Pour mémoire, rappelons que c'est en novembre 2005 que le Collège annonçait la décision de mettre en vente la Maison du Prêt d'honneur, essentiellement pour protéger la mission première de l'établissement. Après quelque trois ans d'opération, le Collège devait en effet conclure que des facteurs hors de son contrôle (retards de construction importants, augmentation du coût des travaux par suite de l'abandon du chantier, résultats décevants de la levée de fonds de la Fondation du Prêt d'Honneur), l'obligeait à procéder à la mise en vente de la résidence.

ADOPTION DE GRILLES DE PROGRAMMES

Tel que recommandé par la Commission des études, dans le cadre de la révision annuelle prévue, les grilles modifiées des programmes de Sciences de la nature, du Double Dec, de Sciences humaines (profil Leadership), de Techniques de comptabilité de gestion et de Lutherie ont été adoptées. Rappelons que ces grilles peuvent être modifiées principalement pour assurer un meilleur équilibre de la charge de travail de l'élève, pour modifier la séquence de certains apprentissages par suite de bilans d'implantation de programmes ou pour introduire les changements apportés par le MELS.

ÉVALUATION DES HORS-CADRES

Le président du Conseil, monsieur Gérald Lizée, a proposé la formation d'un sous-comité pour convenir d'un nouveau mode d'évaluation des deux hors-cadres du Collège, à savoir le directeur général et la directrice des études.

À la lumière d'un travail de fond fait par le Forum des présidents de conseils d'administration de la Fédération des cégeps, les membres du sous-comité déposeront leur recommandation à cet effet à la réunion du Conseil de juin.

Rappelons que, dans la situation actuelle, c'est le président du Conseil qui a la responsabilité d'évaluer le directeur général, qui, lui, se doit d'évaluer la directrice des études.

DÉPENSES PAR ANTICIPATION AU BUDGET MAOB

Comme le veut la pratique en cette période de l'année, pour permettre au Cégep de planifier, acquérir et installer l'équipement informatique et le mobilier en prévision de l'automne 2007, le Conseil a autorisé des dépenses par anticipation qui totaliseront au maximum 300 000\$.

Ce montant représente environ le cinquième du budget MAOB (Mobilier, appareillage, Outillage, Bibliothèque) qui doit être approuvé en juin prochain.

RÉVISION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'exercice de révision budgétaire révèle cette année un déficit de l'ordre de 30 000\$. Sans être négligeable, la somme n'est pas alarmante, puisqu'on pense pouvoir compter sur des économies suffisantes d'ici juin prochain. L'opération de révision budgétaire, est un exercice habituel à ce temps-ci de l'année, qui permet de faire le point quant à l'état des dépenses et revenus et de faire les ajustements nécessaires.

APPEL DE CANDIDATURES POUR DEUX MEMBRES DIPLÔMÉS

Tel que prévu à l'article 8 de la Loi sur l'enseignement général et professionnel, le Conseil d'administration doit combler deux postes réservés à des diplômés du cégep du Vieux Montréal. L'un doit être issu des programmes préuniversitaires et l'autre des programmes techniques.

Un appel de candidatures à cet effet a été lancé dans les départements d'enseignement et dans différents médias. Les candidats intéressés doivent faire parvenir au comité exécutif du Collège une lettre de motivation d'un maximum de deux pages accompagnée d'un curriculum vitae, d'ici le 30 mars prochain. À noter : les membres du personnel du Cégep titulaires d'un diplôme du Vieux Montréal, ne sont pas admissibles à ces postes.

SANCTION DES ÉTUDES

Une nouvelle demande de certification a été transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue de « décerner un diplôme d'études collégiales à chacun des étudiants dont les noms figurent sur une liste transmise ».

Selon les statistiques cumulées, à l'automne 2006, le Collège avait décerné 45 117 diplômes d'études collégiales depuis l'automne 1970 alors que 6 165 diplômes d'attestations d'études collégiales ont été accordés depuis l'automne 1975.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire de la prochaine année scolaire recommandé par la commission des études a été adopté. Il comporte les paramètres qui suivent.

Session d'automne (83 jours)

Début : 27 août 2007

Fin : 21 décembre 2007

Relance : Du 9 au 12 octobre

(soit après la 6^e semaine)

Session d'hiver (82 jours)

Début : 28 janvier 2008

Fin : 23 mai 2008

Relance : Du 17 au 21 mars

(soit après la 7^e semaine)

Le bulletin de Nouvelles du C.A. est publié par la direction des Communications et des Affaires corporatives